

# Les FORMATIONS en APPRENTISSAGE



dans les domaines du  
**SPORT** et de **L'ANIMATION**  
en **ILE de FRANCE**

Pour une formation dynamique

vers des métiers passionnants !



MÉTIER  
DU SPORT ET  
DE L'ANIMATION

# Sommaire :

## **Le CFA des métiers du Sport et de l'Animation p.01**

*Présentation  
Quelques chiffres  
Notre secteur professionnel*

## **L'Apprentissage p.02**

*Pour qui ?  
Pourquoi ?  
Comment ?  
...Un coup de pouce ?*

## **Dispositif d'accès à l'Apprentissage p.04**

*Objectif  
Différentes formules  
Public concerné  
Financement et Statut  
Sites de formation*

## **Nos Formations qualifiantes**

### **Le BAPAAT p.05**

*(assistant animateur)*

### **Le BPJEPS p.06**

*(animateur socioculturel ou sportif)*

### **Le DEJEPS p.07**

*(coordinateur socioculturel ou sportif)*

### **Le DESJEPS p.08**

*(directeur de structure ou de projet)*

### **Les sites de Formation Au dos**

*Carte d'implantation  
Coordonnées*

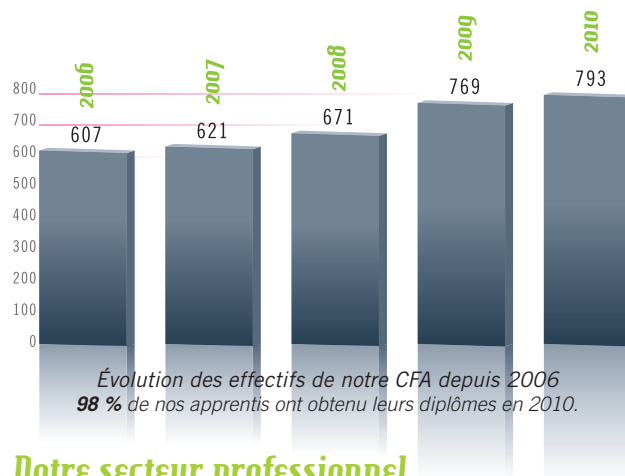
*Choisissez la formule "contrat d'apprentissage"  
et devenez : animateur social, culturel ou sportif, moniteur,  
éducateur sportif, chargé de mission, et même directeur !*



# LE CFA DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Notre CFA prépare des diplômes homologués par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (Ministères : du Sport ; de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative ; des Solidarités et de la Cohésion Sociale).. Il est financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Fonds Social Européen, la taxe d'apprentissage, les employeurs et les branches professionnelles : animation, sport et tourisme social et familial.

La formation est donc gratuite pour les apprentis.



Évolution des effectifs de notre CFA depuis 2006  
98 % de nos apprentis ont obtenu leurs diplômes en 2010.

## Organisation et lieux de formation

Le Centre de Formation d'Apprentis des métiers du Sport et de l'Animation est dit « hors murs » car le siège administratif et financier est situé à Paris et **les formations se déroulent dans toute l'Ile de France** au sein de centres de formation partenaires.

- Les missions du CFA sont la gestion pédagogique, administrative et financière de l'apprentissage et la coordination entre les sites de formation, les employeurs, les apprentis et les partenaires institutionnels.
- Les missions des centres de formation sont l'accueil et le suivi des apprentis, la réalisation des heures pédagogiques et les relations avec le maître d'apprentissage.

Au sein de chaque centre de formation, une personne référente est chargée de l'accueil des apprentis. Le CFA dispose également d'un référent responsable des relations apprentis / employeurs.

## Notre secteur professionnel

**Les domaines du sport et de l'animation proposent des métiers passionnants, dynamisants et enrichissants.**

Notre secteur professionnel est aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs comme l'encadrement et l'éducation des enfants et des jeunes, le développement des loisirs et du temps libre de l'ensemble de la population, et les stratégies d'intervention sociale au sein des villes.

De plus, la demande d'activités de loisirs (activités physiques, sportives et culturelles) ne cesse de croître et nécessite l'embauche d'un personnel formé, motivé, et passionné !

**Les employeurs recrutent donc des personnes ayant un diplôme reconnu, une réelle expérience et connaissance du terrain et des publics. Notre CFA vous prépare à l'obtention de ces diplômes et à l'exercice de ces métiers.**

# L'APPRENTISSAGE : LA CLÉ DE VOTRE RÉUSSITE !

## Pour qui ?

Si vous avez **entre 16 et 25 ans** et que vous souhaitez obtenir **un diplôme reconnu** et acquérir **une véritable expérience professionnelle, une solution : l'apprentissage !**

### Les conditions d'âge :

L'âge minimum est de 16 ans l'année de la signature. Toutefois, dans nos formations, il est souvent nécessaire d'avoir 17 ans. L'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage est de 25 ans.

*Dans certains cas particuliers, il est possible d'obtenir une dérogation pour signer à 26 ans : si vous terminez une formation en apprentissage, si vous êtes une personne handicapée, si vous reprenez une entreprise.*

02

## Pourquoi ?

Si vous souhaitez **poursuivre vos études, avoir un vrai statut et un revenu.**

**Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous permet d'être salarié et étudiant.**

- Vous suivez des heures de formation et vous êtes salarié,
- Votre contrat de travail est basée sur une durée hebdomadaire de 35 heures (temps en entreprise + temps en CFA),
- Vous bénéficiez de la sécurité sociale et de la législation sur les accidents du travail,
- Vous avez droit aux 5 semaines de congés payés comme tous les salariés en entreprise,
- Vous obtenez un diplôme reconnu à la fin de votre formation.

**Vous touchez un salaire qui évolue au cours de votre contrat.**

Salaire net minimum pour un(e) apprenti(e) :

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans
En 1 <sup>re</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
En 2 <sup>de</sup> année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC

### Vous n'avez pas la nationalité française :

Vous pouvez devenir apprenti à condition d'avoir l'un des statuts suivants :

- Ressortissant de l'Union européenne\*
- Titulaire d'une carte de séjour de 10 ans (ou du certificat de résidence pour les Algériens)\*
- Titulaire d'une carte de séjour temporaire "salarié" ou "vie privée et familiale"\*

\* portant la mention « autorise son titulaire à travailler »

Votre salaire est calculé en fonction de votre âge et de la durée du contrat. Il est déterminé en % du SMIC.

## Remarques :

**Lorsque vous changez de tranche d'âge**, le pourcentage de votre nouvelle rémunération s'applique le mois qui suit votre anniversaire.

**Si votre employeur est une mairie** (secteur public) **et que vous préparez :**

- Un diplôme de niveau IV (BPJEPS) votre rémunération sera majorée de 10 points.
- Un diplôme de niveau III ou II (DEJEPS, DESJEPS) votre rémunération sera majorée de 20 points.

*Par exemple : vous serez payé 51% du SMIC au lieu de 41% en 1<sup>re</sup> année si vous avez 18 ans.*

Le salaire d'apprenti est exonéré de l'impôt sur le revenu (dans la limite d'un plafond fixé annuellement).

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.

## Comment ?

En alternant vos présences en centre de formation et en milieu professionnel, vous vous formez en travaillant et en suivant des cours.

### La formation en CFA

Vous bénéficiez d'un enseignement théorique, général, et professionnel. La formation varie de 400 à 800 heures sur une année en fonction du diplôme choisi.

Vous conservez les avantages des étudiants (tarifs réduits pour les loisirs, les transports, etc.) grâce à la « carte d'apprenti » que vous remet le CFA et vos parents continuent à bénéficier des allocations familiales jusqu'à vos 20 ans.

### La formation en entreprise

Le contrat d'apprentissage étant un contrat de travail, vous êtes salarié et percevez une rémunération qui augmente chaque année.

Vous vous familiarisez avec le monde du travail en acquérant une expérience réelle qui sera un atout très important lorsque vous aurez fini vos études et chercherez un travail.



## ...Un coup de pouce ?

La Région Ile de France apporte **un soutien financier** et vous propose **des avantages culturels**. Le CFA vous propose **un dispositif pour trouver un employeur**.

### Les aides du Conseil Régional d'Ile de France

#### Les aides financières :

La Région Ile de France prévoit une aide forfaitaire à destination des apprentis. Cette aide a pour but de rembourser une partie des frais engagés pour la restauration, l'hébergement, les transports, l'achat de matériel... Elle peut aller de 75 € à 350 €.

#### Les avantages culturels en Ile de France : Tick'Art

Chaque Tick'Art ne coûte que 15 euros et contient 6 tickets (scène, cinéma, livre, festival, expo/patrimoines) valables sur environ 700 lieux partenaires en Ile de France.

Pour plus d'informations : [www.tickart.fr](http://www.tickart.fr)

### Le soutien du CFA pour faciliter la signature de votre contrat d'apprentissage

- Les passerelles sont des stages prévus avant le démarrage d'une formation en apprentissage. Ces stages vous permettent de suivre une remise à niveau, de préparer les tests de sélection, d'acquérir les méthodes et techniques de recherche d'employeur. Ces actions se déroulent en alternance : en centre de formation et en stage pratique en entreprise.  
(Pour plus de détails, voir page suivante)

- Le développeur de l'apprentissage, employé au sein du CFA, a pour rôle de renseigner les employeurs potentiels sur les avantages du contrat d'apprentissage pour les entreprises. Vous pouvez le contacter pour obtenir plus d'information sur l'apprentissage ou donner ses coordonnées aux employeurs que vous démarchez.

Il accompagne les employeurs dans la rédaction du contrat d'apprentissage et au cours de son existence, dans toutes ses procédures (Avenants, ruptures...).

# DISPOSITIF D'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE

## Objectif :

**Faciliter la signature du contrat d'apprentissage, grâce aux moyens suivants :**

- Présentation du fonctionnement de l'apprentissage
- Préparation au monde du travail
- Soutien dans la recherche d'employeurs

## Différentes formules pour vous accompagner :

04

### Stage de découverte des métiers et de l'apprentissage (SDAM)

*Favoriser l'orientation :*

- 1 journée d'information et de positionnement
- 2 jours de découverte : mise en situation en CFA et en entreprise

*En option : module de technique en recherche d'entreprise*

### Passerelle vers l'apprentissage

*Préparer l'entrée en formation et la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur :*

- Remise à niveau et préparation à l'entrée en formation
- Présentation de l'apprentissage, des métiers, du secteur...
- Stage Pratique en entreprise
- Travail sur les techniques de recherche d'employeurs

### Cycle aménagé

*Permettre à un apprenti de poursuivre sa formation en cas de rupture de contrat par l'employeur :*

- Intégration en formation
- Stage Pratique en entreprise

### Atelier de pédagogie personnalisée

*Préparer de manière individuelle au contenu des formations :*

- Remise à niveau adaptée à chacun en fonction des besoins (orthographe, expression orale...)

## Public concerné :

- Jeune de 16 à 25 ans
- Sorti du système scolaire (pas obligatoire pour les SDAM)
- Souhaitant préparer une formation en apprentissage
- Ayant besoin de combler les écarts entre son niveau personnel et celui demandé à l'entrée en formation
- Souhaitant un soutien dans sa recherche d'employeur



## Financement & Statut :

### Coût de la formation : GRATUITE

(Ces actions sont financées par le Conseil Régional d'Ile de France).

### Statut : stagiaire de la formation professionnelle

(Pour plus de précisions : nous consulter)

## Sites de formation :

A PUISSANCE 2, CITÉ CLUB, COM\*TECH,  
CPCV, IFAC (dans le 78), TRANS-FAIRE, UCPC  
(coordonnées au dos)



# BAPAAT

**Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant**

**Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports**

Le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports constitue le premier des niveaux de qualification professionnelle des filières animation et sport.

**C'est un diplôme de niveau V – CAP.**

Sous la tutelle d'un responsable, il vous permettra l'encadrement, l'animation et l'accompagnement des activités socioculturelles, sportives ou de loisirs.

## Conditions d'accès

- Avoir 18 ans au moment de l'examen final
- Avoir un niveau scolaire de fin de troisième
- Réussir les tests de sélection du centre de formation
- Être titulaire du P.S.C.1. (Prévention et secours civique 1<sup>er</sup> niveau)

## Déroulement

La formation se déroule en alternance, elle dure de 12 à 24 mois selon les supports choisis, et comprend en moyenne 650 heures en centre de formation et 1 000 heures en milieu professionnel.

## Contenu & Sites de formation

**La formation au BAPAAT comprend 2 options possibles :**

- BAPAAT « Loisirs du jeune et de l'enfant » > A PUISSANCE 2, CITÉ-CLUB, COM'TECH, CPCV, IFAC, TRANS-FAIRE
- BAPAAT « Loisirs du jeune et de l'enfant et Loisirs tous publics » > UCPA

**Elle se décline également sous plusieurs supports techniques soit socioculturels, soit sportifs tels que :**

Activités manuelles, activités théâtrales, jeux, jeux et sports collectifs, découverte de l'environnement, Poney, randonnée équestre...



## Employeurs

- Mairies : centres de loisirs, écoles...
- Associations sportives ou de la jeunesse
- Centres sociaux
- Organisme de vacances ou de tourisme

## Financement & Statut

**Coût de la formation : GRATUITE pour l'apprenti**  
**Statut : Salarié**

## Dates de formation

Pour connaître nos dates de formation, consultez notre site internet : [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)



# BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse

et de l'Éducation Populaire et Sportive

Le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans une spécialité bien définie.

**C'est un diplôme de niveau IV – Bac.** En fonction de la spécialité, vous pourrez diriger l'accueil collectif de mineurs, coordonner des activités culturelles, sociales ou encadrer des activités physiques ou sportives.



## Conditions d'accès

Chaque spécialité a des pré-requis différents, pour plus de précisions : contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre lieu de résidence ou nos centres de formation (coordonnées au dos).

- Activités Gymniques de la Force et de la Forme > UCPA
- Activités Équestres > CREIF, UCPA
- Activités Aquatiques et de la Natation > UCPA, CREPS
- Activités Nautiques > CFFSN

## Déroulement

La formation se déroule en alternance, sa durée varie de 12 à 24 mois et comprend au minimum 600 heures en centre de formation et environ 1 000 heures en milieu professionnel.

## Employeurs

- Mairies : centres de loisirs, écoles ...
- Associations sportives ou de la jeunesse
- Centres sociaux
- Organisme de vacances ou de tourisme
- Fédération Sportive – Club sportif

## Contenu & Sites de formation

La formation au BPJEPS comprend plusieurs spécialités :

**Spécialités socioculturelles** > sites de formation :

- Animation Culturelle > IFA, TRANS-FAIRE
- Animation Sociale > CEMEA, CPCV, IFA, IFAC 92, INFA
- Loisirs tous publics > A PUISSANCE 2, CEMEA, CITÉ-CLUB, CNFA-UFCV, COM'TECH, IFAC 78, IFAC 95, INFA, LES FRANÇAS
- Techniques de l'Information et de la Communication > IFAC 92

**Spécialités sportives** > sites de formation :

- Activités Physiques Pour Tous > ACTION PRÉVENTION SPORT, CITÉ-CLUB, CREPS, INSEP, TRANS-FAIRE, UCPA
- Activités Physiques Pour Tous et Sports Collectifs > TRANS-FAIRE

## Financement & Statut

**Coût de la formation : GRATUITE pour l'apprenti**

**Statut : Salarié**

## Dates de formation

Pour connaître nos dates de formation, consultez notre site internet : [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)



# DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse

et de l'Éducation Populaire et Sportive

Le **Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** confère les compétences nécessaires au métier de coordonnateur dans le domaine de l'animation socioculturelle ou/et entraîneur dans le domaine sportif. **C'est un diplôme de niveau III – Bac +2.**

## Conditions d'accès

**Pour la spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », justifier de l'une des conditions suivantes :**

- Soit être titulaire du BPJEPS avec spécialité du champ de l'animation,
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire nationale de certifications professionnelles (licence),
- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois,
- Soit justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole correspondant à 1 600 heures minimum.

**Pour la spécialité « perfectionnement sportif » mentions « judo/jujitsu » :**

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S.) ou de la Prévention et secours civique 1<sup>er</sup> niveau (P.S.C.1.)
- Attester d'une expérience d'enseignement d'au moins 300 h
- Être capable de démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- Avoir satisfait aux tests pédagogiques.

**Pour la spécialité « perfectionnement sportif » mentions « tennis de table /Hockey/Handball/Volleyball » :**

- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement variable selon la mention pratiquée.
- Être capable de justifier d'une expérience de pratiquant évoluant en compétition variable selon la mention pratiquée
- Être capable de démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- Avoir satisfait aux tests pédagogiques
- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S.) ou de la Prévention et secours civique 1<sup>er</sup> niveau (P.S.C.1.)

Pour plus d'informations, renseignez-vous directement auprès des différents opérateurs de formation.

## Déroulement

La formation se déroule en alternance, sa durée varie de 12 à 18 mois et comprend au minimum 1 200 heures dont 700 heures en centre de formation.

## Contenu

La formation au DEJEPS comprend plusieurs spécialités dans le domaine sportif ou socioculturel.

## Employeurs

- Mairies, Collectivités Territoriales, Associations de la jeunesse
- Centres sociaux, Organisme de vacances ou de tourisme
- Club sportif, fédération sportive

## Financement & Statut

**Coût de la formation : GRATUITE pour l'apprenti**  
**Statut : Salarié**

## Sites de formation

Spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » – mention développement des projets territoires et réseaux > INFA, CPCV, TRANS-FAIRE  
Spécialité « Perfectionnement Sportif » – mention judo/jujitsu > CREPS  
Spécialité « Perfectionnement Sportif » – mention tennis de table / Hockey / Handball / Volleyball > CREPS

## Dates de formation

Pour connaître nos dates de formation, consultez notre site internet : [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)



# DESJEPS

Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse

et de l'Éducation Populaire et Sportive

Le **Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** certifie les aptitudes nécessaires au poste de directeur de structure dans le domaine de l'animation socioculturelle ou sportive (en fonction de la spécialité préparée).

**C'est un diplôme de niveau II – Bac +3.**

## Conditions d'accès

Chaque spécialité a des pré-requis différents, pour plus de précisions : contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre lieu de résidence ou nos centres de formation (*coordonnées au dos*).

## Déroulement

La formation se déroule en alternance, elle dure de 12 à 24 mois et comprend au minimum 1 200 heures dont 700 heures en centre de formation.

## Contenu et sites de formation

- Spécialité « Animation Socio-éducative ou culturelle » – mention « développement de projets, territoires et réseaux » > INFA, IFAC
- Spécialité « Performance sportive » – mention « Tennis » > TRANS-FAIRE (opérateur fédéral pour l'IDF de ACFT)

*Pour l'instant notre CFA ne prépare pas ce diplôme en apprentissage. Vous pouvez néanmoins, vous rapprocher de nos centres de formation partenaires qui préparent ce diplôme sous d'autres formes d'alternance.*

- Spécialité « Performance sportive » – mention « Handball / Escrime / foot-américain / Hockey sur gazon / judo-jujitsu / Karaté / sport de contact et disciplines associées / tennis de table / Tir à l'arc » > INSEP

*Attention, ce diplôme est bien ouvert à l'apprentissage, mais uniquement pour les sportifs de haut niveau.*

## Employeurs

- Mairies, Collectivités Territoriales
- Associations de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Centres sociaux
- Organisme de vacances ou de tourisme
- Associations sportives
- Fédérations Sportives, Clubs sportifs

## Financement & Statut

**En apprentissage : Formation gratuite pour l'apprenti sous statut salarié**  
**Hors apprentissage : Voir avec les centres de formation**

## Dates de formation

Pour connaître les dates de formation, contactez les sites de formation concernés ou notre site : [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)

Directeur  
de structure  
Directeur  
de projet

métiers liés



# Le CFA des métiers du Sport et de l'Animation

## L'équipe :

Direction : Cécile Tamburini  
Secrétariat : Hilane Memel  
Comptabilité – Facturation : Lilia Henchiri  
Apprentissage : Sylvie Martin  
Accès à l'apprentissage : Gaëlle François

## L'Association régionale pour la formation des animateurs

### Adhérents :

ACTION PRÉVENTION SPORT ; A PUISSANCE 2 ; CARAVANSERAIL ;  
CEMEA ; CENTRE FRANCILIEN DES SPORTS NAUTIQUES ; CITÉ-CLUB ;  
COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF ; COMIT'TECH ; CPCV ;  
CREIF ; CREPS ; EGÉNÉRATION ; FRANCAS ; IFA ; IFAC ; INFA ;  
INITIATIVES ; INSEP ; LA FOCEL ; LA LIGUE DE TENNIS DE TABLE ;  
MRJC ; TRANS-FAIRE ; UCPA ; UFCV.

### Partenaires :

**Conseil Régional d'Ile de France** : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale** : [www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr) ;  
Tél. : 01 40 77 55 00

**Branches professionnelles** : Animation ; Sport ; Tourisme social et Familial

**Fédération Nationale des CFA des métiers du Sport, de l'Animation et du Tourisme Social et Familiale** :  
[www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com](http://www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com)



# Sites de Formation du CFA des métiers du Sport et de l'Animation :

• **ACTION PRÉVENTION SPORT**  
Champigny-sur-Marne (94)  
Tél. : 01 48 85 08 32

• **A PUISSANCE 2**  
Choisy-le-Roy (94)  
Tél. : 01 48 84 16 80

• **GEMEA**  
Gennevilliers (92)  
Tél. : 01 47 91 40 58

• **CENTRE DE FORMATION  
FRANCIEN DES SPORTS  
NAUTIQUES (CFFSN)**  
Cergy-Pontoise (95)  
Tél. : 01 30 32 93 90

• **CITÉ CLUB FORMATION**  
Juvisy-sur-Orge (91) / Pantin  
(93)  
Tél. : 01 41 60 11 80

• **COM'TECH**  
Fontenay-sous-Bois (94)  
Tél. : 01 41 95 04 53

• **CPCV**  
Enghien (95)  
Saint-Prix (95)  
Tél. : 01 34 27 46 46

• **CREIF**  
Plusieurs sites de formation  
(77, 92)  
Tél. : 01 60 72 56 77

• **CREPS**  
Châtenay-Malabry (92)  
Tél. : 01 41 87 20 30

• **FRANCAS ILE DE FRANCE**  
Bobigny (93)  
Tél. : 01 44 64 21 74

• **IFA**  
Paris  
Tél. : 01 44 85 29 80

• **IFAC**  
Franconville (95)  
Tél. : 01 34 14 02 08  
Voisin-le-Bretonneux (78)  
Tél. : 01 30 64 67 30  
Asnières-Sur-Seine (92)  
Tél. : 01 46 88 10 10  
Paris  
Tél. : 01 45 58 16 39

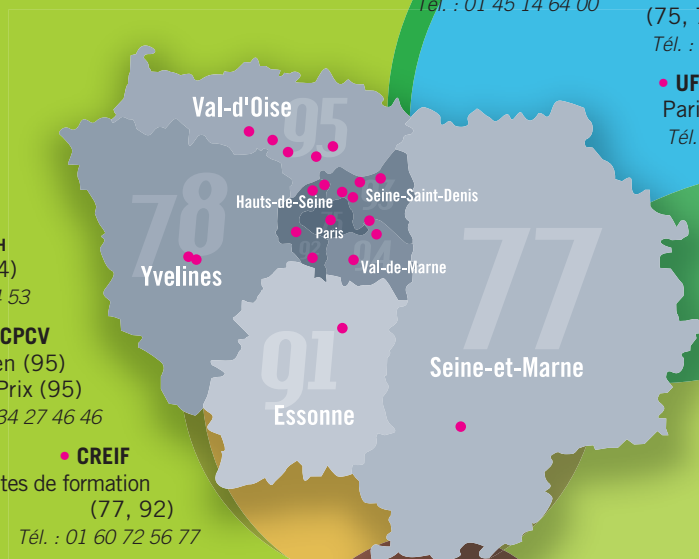
• **INFA**  
Nogent-sur-Marne (94)  
Tél. : 01 45 14 64 00

• **INSEP**  
**(RÉSERVÉ AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU)**  
Paris  
Tél. : 01 41 74 44 26

• **TRANS-FAIRE**  
Paris / Eaubonne (95)  
Aubervilliers (93)  
Issy les Moulineaux (92)  
Tél. : 01 45 23 83 83

• **UCPA**  
Plusieurs sites de formation  
(75, 77, 78, 92)  
Tél. : 04 72 78 04 50

• **UFCV**  
Paris  
Tél. : 01 44 72 14 55



CFA des métiers  
du sport et de  
l'animation :  
Tél. : 01 42 45 92 30  
29, rue David d'Angers  
75019 Paris

[www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)

